

RAPPORT N° 92/2-55  
au Conseil Municipal

OBJET

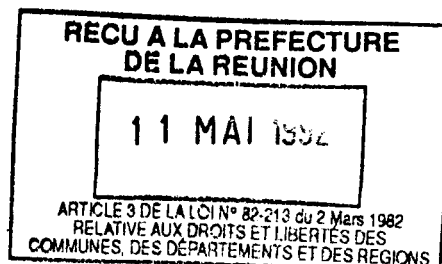
MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES

Conformément à la Loi d'Orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, notamment ses Articles 34 et 35 paragraphe III, il convient de modifier la composition de la Commission Travaux et Appels d'Offres.

Le Bureau d'Adjudication doit être constitué de la manière suivante :

- le Maire, Président (ou son représentant),
- 5 membres du Conseil Municipal (titulaires) élus par l'assemblée communale à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- 5 membres du Conseil Municipal (suppléants) élus selon les mêmes modalités que les membres titulaires.

Je vous demande donc de procéder à la désignation des membres du Conseil Municipal appelés à siéger au sein de la Commission Travaux et Appels d'Offres.



DELIBERATION N° 92/2-55  
du Conseil Municipal  
en séance du samedi 25 avril 1992

OBJET

MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 92/2-55 du Maire, présenté par Gabriel ARMOUDOM, Adjoint ;

Vu la liste unique de candidatures soumise, après discussion en séance, au vote secret de l'assemblée, soit :

\* MEMBRES TITULAIRES

- Jules RAUX,
- Gilbert GERARD,
- Ismaël MOULLAN,
- Jean-Max NATIVEL,
- Marc GERARD ;

\* MEMBRES SUPPLEANTS

- René LAI-HONG-TING,
- Alain ARMAND,
- Emmanuel HOARAU,
- Erick EGOLFF,
- Nicolas MOUTOUSSAMY ;

Vu les résultats du dépouillement des votes (décompte fait en séance), soit :

- Votants \_\_\_\_\_ 36,

- Membres titulaires

Jules RAUX	(	
Gilbert GERARD	(	36 respectivement,
Ismaël MOULLAN	(	
Jean-Max NATIVEL	_____	32,
Marc GERARD	_____	24 ;

MODIFICATION DE LA COMPOSITION  
DE LA COMMISSION TRAVAUX ET APPELS D'OFFRES

- Membres suppléants

René LAI-HONG-TING ( )  
Alain ARMAND ( )  
Emmanuel HOARAU ( ) 36 respectivement,  
Erick EGOLFF ( )  
Nicolas MOUTOUSSAMY ——— 20 ;

APRES EN AVOIR DELIBERE  
par vote à bulletins secrets

En application des Articles 34 et 35 paragraphe III de la Loi d'Ori-  
entation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Terri-  
toriale de la République, désigne dix membres du Conseil Municipal  
pour siéger au sein de la Commission Travaux et Appels d'Offres et  
constituant le Bureau d'Adjudication.

\* MEMBRES TITULAIRES

- Jules RAUX,
- Gilbert GERARD,
- Ismaël MOULLAN,
- Jean-Max NATIVEL,
- Marc GERARD ;

\* MEMBRES SUPPLEANTS

- René LAI-HONG-TING,
- Alain ARMAND,
- Emmanuel HOARAU,
- Erick EGOLFF,
- Nicolas MOUTOUSSAMY.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 3 0 AVR. 1992

